

GIGASEPT AF **No Change Service!**

Version 03.00

Date de révision 07.12.2009 Date d'impression 22.12.2009

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

Informations sur le produit

Nom commercial : GIGASEPT AF
 Fabricant/Fournisseur : Schülke & Mayr GmbH
 Robert-Koch-Str. 2
 22851 Norderstedt
 Allemagne
 Téléphone: +4940521000
 Téléfax: +494052100318
 mail@schuelke.com
 www.schuelke.com

Personne de contact : Application Department
 +49 (0)40/ 521 00 544
 (Schülke France +33-(0)1-49 69 83 78)
 pab@schuelke.com

Numéro de téléphone d'appel d'urgence : +49 (0)40 / 52 100 -0

Application : Désinfectants

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Indications de risque pour l'homme et l'environnement

Étiquettes ICAO / Indication de danger:

C Corrosif
 N Dangereux pour l'environnement
 R22 Nocif en cas d'ingestion.
 R34 Provoque des brûlures.
 R50 Très toxique pour les organismes aquatiques.

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Nature chimique : (Préparation)
 Solution des substances suivantes avec des additifs inoffensifs.

Composants	No.-CAS	No.-CE	Symbol e	Phrase(s) R	Concentration
------------	---------	--------	-------------	----------------	---------------

GIGASEPT AF No Change Service!

Version 03.00

Date de révision 07.12.2009 Date d'impression 22.12.2009

Chlorure de didécyl diméthylamm onium	7173-51-5	230-525-2	C	R22, R34	15 %
Glycine, dérivés aminoalkyles	139734-65-9	284-065-2	C	R22, R34, R50	6,9 %
Tridécylpolyéthylène glycoléthers	69011-36-5	Polymer	Xn	R22, R41	15 - 30 %
Propan-2-ol	67-63-0	200-661-7	F, Xi	R11, R36, R67	3 - 8 %
N-(3-Aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine	2372-82-9	219-145-8	C, N	R48/22, R35, R50	< 5 %

Pour le texte complet des phrases-R mentionnées dans cet article, voir chapitre 16.

4. PREMIERS SECOURS

- Conseils généraux : Enlever immédiatement tout vêtement souillé.
- Contact avec les yeux : **En cas de contact avec les yeux, enlever les lentilles de contact et rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Appeler un médecin.**
- Contact avec la peau : Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes.
- Ingestion : Ne PAS faire vomir. Se rincer la bouche à l'eau. Faire boire des petites quantités d'eau. Appeler un médecin.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu : Pas de précautions spéciales.
- Moyen d'extinction approprié : Eau, Poudre sèche, Mousse, Dioxyde de carbone (CO₂)
- Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité : Pas d'information disponible.
- Risque spécifique de la substance ou du produit lui-même, de ses produits de combustion ou des gaz dégagés : Pas de danger spécial attendu.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

- Précautions individuelles : Sol très glissant suite au déversement du produit.
- Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Éviter la pénétration dans le sous-sol.
- Méthodes de nettoyage : Essuyer avec une matière absorbante (p.ex. tissu, laine). Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).

GIGASEPT AF No Change Service!

Version 03.00

Date de révision 07.12.2009 Date d'impression 22.12.2009

7. MANIPULATION ET STOCKAGE**Manipulation**

- Précautions pour la manipulation sans danger : Préparer la solution de travail comme indiqué sur l'(les) étiquette(s) et/ou la notice d'emploi.
- Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : **Pas de mesures spéciales de protection requises pour la lutte contre le feu.**

Stockage

- Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Entreposer à température ambiante dans le récipient d'origine.
- Autres informations : Conserver le récipient bien fermé. Protéger du rayonnement solaire.
- Précautions pour le stockage en commun : Éviter le contact avec la nourriture et la boisson.

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

- Indications complémentaires concernant l'aménagement des installations : **S'assurer que les emplacements des douches oculaires et des douches de sécurité sont proches des emplacements des postes de travail.**

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Valeur	Base
Propan-2-ol	67-63-0	AGW: 500 mg/m ³ AGW: 200 ppm	TRGS 900
Propan-2-ol	67-63-0	Valeur Limite Plafond: 1.000 mg/m ³ Valeur Limite Plafond: 400 ppm	TRGS 900
Propan-2-ol	67-63-0	VME: 980 mg/m ³ VME: 400 ppm	OSHA

Équipement de protection individuelle

- Protection des mains : Protection contre les éclaboussures: Gants en caoutchouc nitrile jetables p.e. Dermatrill (Épaisseur de la couche: 0,11 mm) fabriqués par KCL ou d'autres gants qui garantissent la même protection.
Contact prolongé: Gants en caoutchouc butyle p.e. Butoject (>480 min., Épaisseur de la couche: 0,70 mm) fabriqués par KCL ou d'autres gants qui garantissent la même protection.
- Protection des yeux : Lunettes de sécurité à protection intégrale
- Mesures d'hygiène : Éviter le contact avec la nourriture et la boisson.
- Mesures de protection : Éviter le contact avec la peau et les yeux.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**Aspect**

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

GIGASEPT AF **No Change Service!**

Version 03.00

Date de révision 07.12.2009 Date d'impression 22.12.2009

Forme : liquide
Couleur : vert
Odeur : plaisante

Autres données

Zone de solidification : < -5 °C
Début d'ébullition : env. 80 °C
Point d'éclair : 45 °C
Méthode: DIN 51755 Part 1
Inflammabilité : N'entretient pas la combustion.
Pression de vapeur : env.34 hPa à 20 °C
Densité : env.1,00 g/cm³ à 20 °C
Hydrosolubilité : à 20 °C
complètement soluble
pH : env.9,0 à 1.000 g/l (20 °C)

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactions dangereuses : Aucun raisonnablement prévisible.
Produits de décomposition dangereux : Aucun raisonnablement prévisible.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë par voie orale : Remarques: **Nocif en cas d'ingestion.**
Irritation de la peau : Remarques: **Provoque des brûlures de la peau.**
Irritation des yeux : Remarques: **Provoque des brûlures des yeux.**
Autres informations : **Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même. la classification a été déterminée selon les indications de la directive.**

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Biodégradabilité : biodégradable
Toxicité pour les daphnies : CE50 Daphnia magna 0,45 mg/l
Période d'essai: 48 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 202
BPL: oui
Contrôle analytique: oui

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

GIGASEPT AF No Change Service!

Version 03.00

Date de révision 07.12.2009 Date d'impression 22.12.2009

- Demande Chimique en Oxygène (DCO) : 5500 mg/l
Substance d'essai: solution de 0,5%
- Autres informations : Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans ce mélange respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans le Règlement (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.
Éviter la pénétration dans le sous-sol. Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

- Produit : Eliminer le produit selon le numéro d'élimination des déchets européen. (CED)
- Emballages contaminés : Donner les emballages vides à une entreprise de recyclage.
- Code d'élimination des déchets : CED 070601
- Code d'élimination des déchets(Groupe) : Déchets de production, de préparation, de vente et de l'application (HZVA) de graisses, de lubrifiants, de savons, de détergents, de désinfectants et de produits pour la protection personnelle.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

ADR : Numéro ONU 1903

Classe 8



Code de classification C9

Groupe d'emballage III

Étiquettes ADR/RID 8 + N

Étiquettes ICAO 80



Description des marchandises DÉSINFECTANT LIQUIDE, CORROSIVE, N.S.A. (Chlorure de didécylidiméthylammonium, N-(3-Aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine)



IMDG : Numéro ONU 1903

Classe 8

No EMS F-A, S-B



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

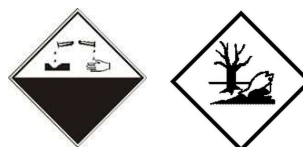
GIGASEPT AF No Change Service!

Version 03.00

Date de révision 07.12.2009 Date d'impression 22.12.2009

Groupe d'emballage III
Polluant marin --
Description des marchandises DISINFECTANT, LIQUID, CORROSIVE,
N.O.S. (Didecyldimethyl-ammonium chloride, N-(3-
Aminopropyl)-N-dodecylpropane-1,3-diamine)

IATA : Numéro ONU 1903



Classe 8
Groupe d'emballage III
Description des marchandises DISINFECTANT, LIQUID, CORROSIVE,
N.O.S. (Didecyldimethyl-ammonium chloride, N-(3-
Aminopropyl)-N-dodecylpropane-1,3-diamine)

Autres informations : Non classée comme entretenant la combustion selon les réglementations de transport.

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Les composants dangereux:

- Chlorure de didécyldiméthylammonium

Conseils généraux : Dans la CE, ce produit est classifié selon la Directive 93/42/CEE sur les appareils médicaux. Le produit est classé et étiqueté conformément aux directives de la CEE ou aux lois du pays concerné.

Symbole :



C
Corrosif



N
Dangereux pour
l'environnement

Phrase(s) R :

R22
R34
R50

Nocif en cas d'ingestion.
Provoque des brûlures.
Très toxique pour les organismes
aquatiques.

Phrase(s) S :

S26
S36/37/39
S45
S61

En cas de contact avec les yeux, laver
immédiatement et abondamment avec de
l'eau et consulter un spécialiste.
Porter un vêtement de protection approprié,
des gants et un appareil de protection des
yeux/du visage.
En cas d'accident ou de malaise, consulter
immédiatement un médecin (si possible lui
montrer l'étiquette).
Éviter le rejet dans l'environnement.
Consulter les instructions spéciales/la fiche
de données de sécurité.

Étiquetage exceptionnel : Étiquetage conformément au Règlement 648/2004, 15 - 30 %

GIGASEPT AF **No Change Service!**

Version 03.00

Date de révision 07.12.2009 Date d'impression 22.12.2009

pour mélanges spéciaux tensioactifs non ioniques, parfums
Autres informations : Le produit est classé conformément à l'Annexe VI (2.2.5) de la Directive 67/548/CEE.

Législation nationale

Réglementation sur les risques d'accident majeur impliquant des substances dangereuses : La Directive 96/82/CE ne s'applique pas

Contenu en composés organiques volatils (COV) : 6 %
Directive 1999/13/CE sur la limitation des émissions de composés organiques volatils

Teneur en COV : 0,06 kg/kg
Suisse. Ordonnance sur les COV, Annexe II (Produits)

16. AUTRES DONNÉES

Application : Des informations concernant l'usage se trouvent dans une brochure spéciale de la préparation/du produit.

Texte des phrases R mentionnées dans la Section 3

R11 Facilement inflammable.
R22 Nocif en cas d'ingestion.
R34 Provoque des brûlures.
R35 Provoque de graves brûlures.
R36 Irritant pour les yeux.
R41 Risque de lésions oculaires graves.
R48/22 Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par ingestion.
R50 Très toxique pour les organismes aquatiques.
R67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

L'information donnée est uniquement destinée à des mesures de sécurité possibles et elle est basée sur nos connaissances actuelles. L'information ne donne aucune garantie des propriétés du produit. Le destinataire/utilisateur de nos produits est lui-même responsable d'appliquer les lois et réglementations en vigueur.

|| Les changements envers la dernière édition